

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale des actionnaires

Groupe CGN SA

**tenue le vendredi 27 juin 2014, à 09h30,
à l'Aula des Cèdres,
av. de Cour 33, 1007 Lausanne**

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémi Walbaum, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des autorités françaises, des cantons de Vaud, en particulier Madame Anne Salina Gianinazzi, les autorités de Genève et du Valais, les invités, les actionnaires et les amis de la CGN. Il salue en particulier les représentants des Services et Offices fédéraux et cantonaux, de même que les nombreux maires, syndics et municipaux des communes du bassin lémanique, en particulier Monsieur Jacques Moret de la ville de Genève, qui soutiennent les activités de la Compagnie. Il salue et exprime sa gratitude à Mesdames les députées et Messieurs les députés qui soutiennent fortement la CGN, en particulier Monsieur Jean-François Cachin et Monsieur Laurent Baillif, Député et Syndic de Vevey.

En outre, il relève avec plaisir la présence des anciens présidents : Messieurs Edgar Styger, Philippe Divorne, M. Kurt Oesch est excusé, ainsi que celle de Monsieur Marco Formosa, président de la section VPT-Lac Léman du SEV et de Monsieur Philippe Thuner, Président de l'Hôtellerie Romande.

Enfin, il salue les représentants des medias en les remerciant d'ores et déjà pour leur intérêt régulier à relater les activités et les projets de la CGN.

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour daté du 2 avril 2014 et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2013, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 12 mai 2014, ainsi qu'à l'entrée de la salle. En outre, les publications requises selon les articles 16 et 36 des statuts ont été faites pour la FAO de Genève le 20.05.2014, pour la FAO Vaud le 20.05.2014 pour le Bulletin du Valais le 23.05.2014 et pour la FOSC le 21.05.2014 ; ces pièces justificatives sont déposées sur le bureau. L'assemblée a donc été convoquée selon les règles légales et statutaires.

Le Président constate que les trois représentants cantonaux sont présents et que, ainsi, plus de 50% du capital-actions est représenté.

Conformément aux statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les présents, soit :



Monsieur Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise
Monsieur Christophe Perreaud, Conseiller à la clientèle de l'UBS

Le Président précise que le procès-verbal sera tenu par le directeur général, M. Luc-Antoine Baehni, qui fonctionne comme secrétaire de l'assemblée.

Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Giovanni Chiusano, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 240 actionnaires représentant 661'790 actions sont présents + 398 procurations représentant 44'245 actions. Le 88,9% du capital-actions est donc représenté (total des actions : 794'197) : le mode de convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2013**
2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2013 de Groupe CGN SA**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Elections au Conseil d'administration**
6. **Désignation de l'organe de révision**
7. **Propositions individuelles et divers**

* * * * *

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2013 a été adopté à l'issue de la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN (www.cgn.ch), comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour.

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2013**

Le Président relève que la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour.

Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration. En complément, il remercie chaleureusement les deux administrateurs sortants, M. B. Cardis et M. M. Sella, pour le travail accompli.

Le Directeur général présente le rapport annuel de la Direction.

Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2013 imprimé.



2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2013 de Groupe CGN SA

Le Président rappelle que les comptes ont été mis à la disposition des actionnaires avec le rapport annuel dès le 12 mai 2014 au siège social de la CGN.

Le Directeur général commente ces comptes.

3. Rapport de l'organe de révision

Le Président suggère qu'il n'en soit pas donné lecture, sauf demande expresse d'un actionnaire.

La lecture du rapport de l'organe de révision n'est pas demandée.

Monsieur Giovanni Chiusano, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision. En complément du rapport de révision détaillé du 17 avril 2014, il mentionne que l'Office Fédéral des Transports a confirmé son accord avec les comptes en date du 3 avril 2014, que les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et que le système de contrôle interne existe.

Le Président ajoute que, selon la lettre en bonne et due forme de la division financement de l'Office Fédéral des Transports, les rubriques du bilan et des comptes qui ont un lien avec les contributions fédérales et les prêts en cours, sont approuvées. Cette approbation a été communiquée aux trois cantons lémaniques et n'a pas suscité de remarques de leur part.

4. Discussion, votes et décharge

La discussion est ouverte.

M. Quentin Déal, du Groupement transfrontaliers européens (GTE) relève que, après trente-deux ans passés comme usager quotidien de la CGN et quatre ans de collaboration au sein de la Sous-commission transport lacustre au sein du GTE, l'heure est au bilan. En effet, M. Déal tire sa révérence à la vie professionnelle ces prochains jours et donc il ne prendra plus le bateau chaque jour. Au bilan, ce qui prédomine, c'est un peu la déception. Déception puisque son groupement n'a pas réussi à infléchir sensiblement l'évolution globale de la situation. Situation qui voit une fréquentation en hausse continue depuis dix ans et qui va certainement perdurer ces prochaines années étant donné que le canton de Vaud prévoit une croissance économique de plus de 3% en 2015. Situation qui voit la saturation des trois lignes « Mobilité », ce qui entraîne une dégradation continue des conditions de transport et une prise de risques de plus en plus grande en termes de sécurité. Situation qui voit la direction de la CGN réclamer vainement, à chaque assemblée générale, des moyens supplémentaires indispensables à son fonctionnement, soit à court terme, ports protégés, gares lacustres, bateaux, personnel. Situation dans laquelle, même pour des petits détails touchant au quotidien, les usagers ont extrêmement du mal à obtenir quelques améliorations, surtout une constance dans les



comportements. Situation dans laquelle la politique tarifaire est quelque peu surprenante. A ce niveau, il ose espérer que la CGN n'appliquera pas d'augmentation en 2015, au vu de ce qu'il vient de dire. Situation dans laquelle il y a un an, ici même, il se réjouissait de la présentation du plan stratégique, excellent travail de fond mais dont il attend les premiers éléments concrets. Dans ce cas, il est parfaitement conscient des difficultés rencontrées dans la nécessaire collaboration entre la Suisse et la France mais aujourd'hui où en sommes-nous du fameux groupe de travail Conseil Général de la Haute-Savoie et Etat de Vaud qui a été créé il y a un an ? Pour terminer sur une note plus optimiste il salue le retour du bateau « Ville-de-Genève », deuxième bateau enfin de la flotte adaptée au transport public et il souhaite bon courage à ses collègues de la Sous-commission transport lacustre qui continueront de défendre les usagers du transport public lacustre. Pour sa part, il ne quitte pas le bateau, son poste de Maire-adjoint de sa commune et son temps libre de retraité vont lui permettre de se rapprocher un peu plus des politiques français afin de faire avancer le bateau et le dossier.

Le Président entend le message de déception de M. Q. Déal, c'est une manière de voir les choses. A contrario, le Président se réjouit d'être dans une économie florissante. La CGN, certes, avance à un rythme qui est le sien, qui est parfois lent pour une entreprise privée, mais elle a un paradigme différent et elle accuse réception d'être dans une région économique qui fonctionne. De par le fait de cette croissance économique, il y a plus de frontaliers et de par le fait qu'il y a plus de frontaliers il y a en effet une problématique liée au transport public. Il ne s'agit pas d'inverser les rôles, la conséquence du manque de places sur certains bateaux est liée à la bonne et excellente croissance de l'économie suisse en général et en particulier du canton de Vaud. Par ailleurs, le travail qui est initié avec la France sur les futurs bateaux est un travail lent, il a son propre rythme, les autorités françaises et suisses ont un rythme qui est le leur et la CGN ne pourra pas aller plus vite que la musique. Par contre, le rythme est engagé, le travail est en cours. Certes, la CGN pourrait aller plus vite en prenant le risque de mettre en chantier les bateaux, mais le Président rappelle que les cantons sont désormais l'actionnaire principal et que la CGN doit composer avec ces derniers. Par conséquent, il répète que la CGN travaille dans un paradigme différent d'une entreprise classique.

M. Yves d'Yvoire, Président actuel de Léman sans Frontière, rappelle que cette association, créée en 1995 par M. Bernard Aegler, auquel il rend hommage, regroupe une quarantaine de sites touristiques sur et autour du Léman. M. B. Aegler pensait que la CGN avait un rôle central pour transporter les visiteurs et les touristes sur le lac et qu'elle se devait aussi de favoriser les contacts entre les deux rives du lac et tous les sites environnants. En consultant de nombreuses cartes du Léman sur Internet, il a pu constater que le lac Léman est vide. La seule ligne qui apparaît en pointillé est la frontière entre la France et la Suisse. Cela l'a un peu étonné et il pense que la CGN pourrait, avec les imprimeurs et les éditeurs de sites Internet, mettre en pointillé les relations principales entre les deux rives du lac. Sur le plan touristique, il pense que par cette action collective et basique, celle-ci permettrait de valoriser la région lémanique en compétition avec d'autres régions touristiques.



Le Président retient cette proposition pertinente. En effet, c'est une vision quotidienne qui ne saute pas aux yeux. Il remercie M. Y. d'Yvoire pour cette remarque très intéressante.

Mme Emanuelle Germond, à Lausanne, remercie de manière générale l'ensemble des organes de la CGN pour le travail effectué. Pour répondre à la remarque très intéressante de M. Y. d'Yvoire, Mme E. Germond, qui travaille dans l'informatique, souligne qu'il est très facile de rajouter des lignes. En tant qu'actionnaire, elle constate que les informations reçues ne suffisent pas à suivre les activités de la CGN au cours de l'année. Dès lors, elle demande à la CGN d'améliorer la communication de manière générale ainsi que sur le site Internet de la CGN.

Le Président remercie Mme E. Germond pour son intervention et prend note de sa proposition. Celle-ci qui paraît tout à fait envisageable et sera étudiée.

M. Claude Détraz, à Anthy, souhaite, d'une part, avoir quelques compléments d'informations concernant l'interaction du trafic des bateaux de la CGN avec les activités des pêcheurs professionnels et d'autre part, connaître la procédure de mise en place en cas d'annulation des services CGN pour cause d'avis de tempête. Finalement, il demande si la CGN met sur pied des actions à l'intention des écoles (cours d'école).

Le Directeur général répond que, au niveau des relations entre les capitaines et les pêcheurs, les navigants ont un devoir de vigilance qu'ils respectent et naturellement ils ne font pas de différence entre pêcheurs suisses et français. Il arrive, et il en est bien malheureux, malgré tous les efforts mis en œuvre, que des bateaux occasionnent des dégâts aux filets particulièrement la nuit où la visibilité est réduite. Les négociations entre l'Association des pêcheurs du côté français et la CGN sont en phase finale. Les cas déclarés seront traités de manière équitable. En ce qui concerne les avis de tempête, les usagers de la CGN sont alertés par « SMS » si possible le jour d'avant de manière à ce qu'ils puissent prendre leur disposition. Naturellement, ces arrêts de lignes sont très exceptionnels, il s'agit, selon les années, de deux à trois fois par an. Effectivement, lors d'annulation des lignes, le pire des scénarios serait celui d'amener les passagers côté suisse sans moyen de retour. Aujourd'hui la CGN n'a plus de transport de substitution car les bus urbains n'ont pas les moyens techniques pour transporter plus de 2000 passagers et ne sont pas conformes aux normes pour circuler sur les autoroutes (ceinture de sécurité). Pour ce qui est des actions à l'intention des écoles, cette année la CGN a choisi d'orienter l'action marketing autour de la famille.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président propose le vote à main levée avec la carte blanche; cette proposition ne suscite aucune opposition. Si les scrutateurs n'arrivent pas à déterminer clairement les votes, les votes négatifs et les abstentions seront récoltés séparément pour un dépouillement systématique, au moyen du bulletin de vote dont il fixera le numéro ; ce



bulletin est attaché à la carte de vote. Pour faciliter les votes, les actionnaires institutionnels sont regroupés au premier rang.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction
L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.
- b) Adopter les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2013
L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.
- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision
L'assemblée prend acte du rapport de révision à l'unanimité.
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2013
L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'administration et en son nom personnel, le Président remercie l'assemblée générale pour son appui, qui est un témoignage essentiel de confiance envers les organes dirigeants de la CGN actuelle.

5. Elections au Conseil d'administration

5.1 Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs sortants dont 3 se représentent.

Le Président précise que le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 qui sont désignés par les autorités cantonales et 4 qui sont élus, conformément aux statuts (article 22).

Le Président en vient à l'élection de M. Jean Denais, Maire de Thonon-les-Bains.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Jean Denais est élu à une large majorité avec 1 opposition.

Le Président en vient à l'élection de M. Denis Décosterd, Chef du Service du développement de la ville de Lausanne et de la communication.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Denis Décosterd est élu à l'unanimité.

Le Président en vient à l'élection de M. Yves de Siebenthal, Directeur pôle environnement SIG.



Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.
La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.
M. Yves de Siebenthal est élu à l'unanimité.

Le Président en vient à l'élection de M. Bertrand Cardis. Ce dernier a souhaité ne pas se représenter. Cette décision ayant été communiquée il y a quelques jours, le Conseil d'administration n'a pas eu le temps de prendre les contacts nécessaires pour présenter à l'assemblée générale un autre candidat. Le Conseil d'administration demande donc à l'assemblée générale de ne pas élire ce jour un administrateur mais de le faire lors d'une prochaine assemblée générale ou extraordinaire selon l'avancement des travaux de recherche.
Par contre, le Président demande s'il y a une proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.
La discussion est ouverte.

M. Stéphane Masson, de la commune d'Ecublens, relève que, suite au départ annoncé il y a quelques jours de M. Bertrand Cardis, Vice-président, le Conseil d'administration du Groupe CGN SA comporte, dès aujourd'hui, huit membres, alors que les statuts (art. 22), prévoient une composition de neuf membres. Il convient donc de pourvoir à son remplacement tant dans sa qualité d'administrateur que dans sa qualité de vice-président. S'agissant de sa qualité de vice-président, il aime à croire, suivant ce sens des statuts, que cette élection interne, qui n'est pas du ressort de l'assemblée générale, se fera à la meilleure convenance du Conseil d'administration et sereinement, il en est sûr. L'article 23 des statuts prévoit que c'est lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qu'il conviendra de procéder au remplacement d'un poste vacant et il constate également qu'au point 5 de l'ordre du jour, l'assemblée générale procède à l'élection du Conseil d'administration. Il prétend donc aujourd'hui qu'il serait possible de procéder à l'élection d'un nouvel administrateur mais il pense que, quand bien même cette compétence appartient à l'assemblée générale, il faut suivre effectivement ce que vient de dire le Président. Il est important que le Conseil d'administration puisse sereinement identifier des candidatures et désigner, le cas échéant, le meilleur des candidats qu'il présentera à l'assemblée générale. Finalement, il pense qu'il est sage de prendre le temps de le faire et il s'en remet au Président pour décider quand il entend réunir l'assemblée générale à nouveau, pour procéder à l'élection de ce nouveau membre du Conseil d'administration.

Le Président remercie M. S. Masson pour son intervention. Que M. S. Masson soit rassuré, le Conseil d'administration va le faire, sereinement.

M. Jean-Claude Golay, à St-Prex, est un peu étonné par le fait que le Conseil d'administration n'ait pas de solution de rechange. Il pense que dans le privé cette situation ne pourrait pas se produire. A part un souci majeur, tel que maladie ou autre, les administrateurs devraient pouvoir amener des solutions et faire plus attention quant au délai de l'annonce de leur départ.

Le Président remercie M. J.-C. Golay et ne souhaite pas faire de commentaire.



La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président décide donc de retirer ce point de l'ordre du jour.

5.2 Information du Conseil d'administration au sujet des administrateurs désignés par les collectivités publiques

Le Président précise qu'il est en mesure d'informer l'assemblée générale sur les administrateurs désignés par les collectivités publiques.

Pour le canton de Vaud, il s'agit de M. Rémi Walbaum et Mme Fabienne Freymond Cantone.

Pour la république et canton de Genève, il s'agit de M. Jean-Marc Mermoud, actuel administrateur qui est reconduit dans cette fonction et M. Charles Burkard nouvellement désigné dans cette fonction qui déclare accepter son mandat.

Pour le canton du Valais, il s'agit de M. Bertrand Duchoud.

La compétence d'élire le président et le vice-président est du ressort du Conseil d'administration. Le Président peut déjà informer l'assemblée générale qu'il est candidat au poste de président.

6. Désignation de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire FIDINTER SA en qualité d'organe de révision.

L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Giovanni Chiusano, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne, accepte ce mandat et remercie l'assemblée générale.

7. Propositions individuelles et divers

Le Président constate qu'aucune proposition individuelle écrite n'est parvenue à la CGN dans le délai fixé par les statuts, soit avant le 30 avril 2014.

Le Président, selon la tradition, ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.

M. Jean-François Forney, à Hérémece, propose à la CGN d'affecter le bateau « Lausanne », qui ne navigue pas beaucoup, aux lignes transfrontalières (transport public) et d'étudier une éventuelle traversée par bacs comme par exemple Ouchy- Evian dans un premier temps.

M. Baehni répond que, concernant le « Lausanne », ce bateau, contrairement à ce qui se dit, navigue beaucoup, plus précisément 120 jours par année, ce qui est plus que certains bateaux Belle Epoque. La CGN ne peut donc pas le retirer facilement. Typiquement, le « Lausanne » remplace actuellement le « Léman » qui est en panne. De par sa taille, il faut savoir que le « Lausanne » n'est pas adapté au transport public. Il peut donc être affecté de manière exceptionnelle au



transport public mais pas de manière permanente. La solution qui a été évoquée tout à l'heure, tant par le Président que par lui-même, soit de passer par des nouveaux bateaux, est vraiment incontournable.

Le Président relève que les bacs, pour différentes raisons, ne font pas partie du plan stratégique de la CGN. Le concept de ramener des voitures sur des routes encombrées est difficilement vendable auprès des autorités. Par conséquent, l'objectif est plutôt d'amener de la mobilité douce (vélos, piétons). Par ailleurs, la notion de bacs sur une distance extrêmement courte est en effet intelligente car elle permet de véhiculer rapidement et dans un temps relativement court, en ajoutant les temps de chargement et de déchargement, des personnes d'une rive à l'autre. Imaginez les chances de succès que pourraient avoir la CGN de faire construire des parkings riverains lorsque l'on connaît la pression foncière sur les terrains au bord du lac. De plus, le fait d'avoir des distances très longues par rapport à la moyenne des personnes qui utilisent des bacs rendent le processus relativement complexe. Il n'exclut pas qu'un jour un tel projet se réalise mais pour l'instant, à très court terme, il ne voit pas cette piste comme étant quelque chose d'envisageable.

M. Stéphane Rousset, à Lausanne, ne souhaite pas, en ce qui concerne le remplacement de M. B. Cardis, revenir sur les différentes remarques qui ont été faites, il pense que la critique est aisée et l'art difficile et qu'il n'est pas facile de retrouver, au pied levé, un administrateur. Il soutient donc pleinement le Conseil d'administration dans sa décision d'aller de l'avant de manière sereine. Ceci dit, il aimerait rendre la vie un peu plus difficile du Conseil d'administration dans le choix du prochain administrateur en l'encourageant à constater qu'il y a, à cette tribune, un déséquilibre patent entre hommes et femmes.

Le Président remercie M. S. Rousset pour sa remarque tout à fait pertinente. Elle est extrêmement sérieuse et c'est précisément pour cette raison, avec une autre qui est la compétence technique de M. B. Cardis, qui fait que le Conseil d'administration a souhaité ne pas précipiter les choses.

M. Luc Fontaine, à Genève, souhaite soutenir les capitaines qui entrent dans la rade de Genève avec sur leur route des pédalos, des petits bateaux qui se frottent aux unités de la CGN en posant la question de savoir si les capitaines ne devraient pas être escortés. Il compatit au travail des capitaines qui n'est pas évident et pas facile du tout. Dès lors, il remercie le Directeur général d'avoir entamé un travail auprès des plaisanciers, voire des autorités, car cette situation pourrait un jour s'avérer dramatique en cas d'accident.

Le Président relève sur le ton de la plaisanterie, que l'on pourrait dire qu'après les « Escort-girls », Genève se dote d'« Escort-boats ». Ceci étant dit, l'incivilité existe depuis des siècles et c'est à la CGN de veiller à travailler avec elle. Evidemment, c'est compliqué, c'est dangereux. En tant que Président, la chose qu'il craint le plus, c'est de recevoir un coup de téléphone du Directeur général lui annonçant un décès suite à un accident. Si en plus cela devait arriver à un enfant jouant à l'arrière du bateau, sa vie serait changée. Toutefois, chacun doit vivre avec cette



insécurité et il est bien au regret de dire que la CGN a très peu de moyens pour intervenir.

M. Laurent Ballif, Syndic de Vevey, usager du lac, signale qu'il a retrouvé, dans les journaux datant de 1860-1880, déjà des indications comme quoi il était interdit de s'approcher des bateaux, car extrêmement dangereux. Il a pu en discuter avec plusieurs capitaines qui lui ont dit qu'ils devaient souvent faire preuve d'imagination et de virtuosité pour éviter les diverses embarcations. Il relève visiblement la grande qualité de ces capitaines car, personnellement, depuis ces 140-150 ans, il n'a jamais entendu parler d'un accident qui se soit produit, notamment avec les nageurs, qui est un domaine qu'il connaît. Donc, nous pouvons nous rassurer un petit peu en disant que, jusqu'à aujourd'hui, la maestria des capitaines a permis d'éviter ce genre de catastrophe.

M. Jean-Daniel Bron, à Lausanne, informe que, ces derniers jours, il a eu le plaisir de séjourner au bord du lac Balaton qui est un lac d'eau douce de Hongrie et le plus vaste d'Europe centrale. A l'ouest de ce lac, un bac assure la liaison entre les deux rives.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal sera approuvé par les signatures du Président, du secrétaire et des scrutateurs, selon proposition du Président acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité. Le procès-verbal pourra être consulté sur le site Internet de la CGN : www.cgn.ch

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 11h10.

Le Président : R. Walbäum

Le secrétaire : L.-A. Baehni

Les scrutateurs :

M. Fabrice Nicolet :

M. Christophe Perreaud :

03.07.2014/BR